

GUIDE

LOGEMENT



TABLE DES MATIÈRES

1/ PRÉSENTATION	4
2/ LES ODEURS DE GAZ	5-6
3/ LES CAFARDS	7-8
4/ LE CHAUFFAGE	9-10
5/ CHECK-LIST POUR LA VISITE D'UN LOGEMENT	11-12
6/ L'HUMIDITÉ DANS UN LOGEMENT	13-16
7/ LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES	17-20
8/ LA MÉRULE	21-22
10/ LA PROTECTION CONTRE LE GEL	23-24
11/ LE RAMONAGE	25-26
12/ LES RATS	27-28
13/ LE SATURNISME	29-30
14/ LE MONOXYDE DE CARBONE	31-34
15/ NOTES	37-39

Cher lecteur,

Cette brochure mise à votre disposition par le CAFA¹ rassemble l'ensemble des fiches thématiques en lien avec la sécurité et le confort de votre logement.

Vous y trouverez des informations pratiques et les premiers gestes à adopter pour vous protéger et préserver votre logement.

Tous ces renseignements et conseils ne vous empêchent pas de faire appel à un professionnel ou à une association spécialisée dans le domaine.

Le Secteur Logement du DPA-CAFA reste à votre disposition pour toute information complémentaire : toutes les coordonnées des services se trouvent en fin de brochure.

1 Le CAFA est constitué des services du Département Prévention Adultes du CPAS de Saint-Gilles et du CAFA ASBL.

LES ODEURS DE GAZ

**VOUS SENTEZ UNE ODEUR SUSPECTE?
VOUS ÉMETTEZ UN DOUTE SUR LE BON
FONCTIONNEMENT DE VOS APPAREILS
OU LA CONFORMITÉ DE VOTRE
INSTALLATION?**



QUE FAIRE EN CAS D'ODEUR DE GAZ ?

- Ne manipulez aucun objet susceptible de produire une étincelle ou une flamme, (interrupteur ou prise électrique, sonnerie, appareil de chauffage ou électroménager, briquet ou allumettes).
- Aérez immédiatement le local en ouvrant largement fenêtres et portes.
- Fermez le robinet du compteur gaz et les robinets d'arrivée de gaz de tous vos appareils.
- Ne cherchez pas la fuite de gaz vous même et en tout cas jamais à l'aide d'une flamme, vous provoqueriez une explosion et un incendie.

FAITES APPEL À SIBELGA EN FORMANT

LE 0800 19 400

VOTRE INSTALLATION DE GAZ EST-ELLE CONFORME ?

Pour toute nouvelle installation ou modification d'installation, l'installateur vous remet une attestation.

Cette attestation de conformité est exigée par le distributeur lors d'une demande d'ouverture du compteur de gaz.

SELON LE TYPE D'APPAREIL À GAZ UTILISÉ, IL FAUT PRÉVOIR:

- **Une arrivée d'air frais suffisante et permanente dans le bas du local (150 cm² minimum)**
- **L'évacuation correcte des produits de la combustion (cheminée)**
- **Une ventilation au point le plus haut du local (150 cm² minimum)**

SI UN APPAREIL À GAZ FONCTIONNE MAL OU NE FONCTIONNE PLUS, FERMEZ SON ROBINET D'ARRÊT ET APPELEZ UN PLOMBIER INSTALLATEUR, SANS TARDER.

LE « BRICOLAGE » EST L'ENNEMI DE VOTRE SÉCURITÉ, FAITES APPEL A UN(E) PROFESSIONNEL(LE)!

LES CAFARDS



NOM : Cafard ou Blatte

MODE DE VIE : Ils fuient la lumière, circulent la nuit, affectionnent les endroits chauds et humides ainsi que les lieux riches en aliments.

MILIEU DE VIE : Ascenseurs, faux plafonds, tuyaux d'évacuation, bouches de ventilation, crevasses dans les murs mitoyens...

RÉGIME ALIMENTAIRE : Omnivores, ils se nourrissent de denrées alimentaires, de cadavres ou d'excréments, de cuir, de tissu, de papier...

ITINÉRAIRE EMPRUNTÉ : Fissure, crevasse, derrière les plinthes, tuyauterie d'eau chaude, moteur du frigo, cuisinière, buanderie, salle de bain, chambre à coucher...

Une femelle peut donner vie à 20 000 individus par an !

CONSEQUENCES DE LEUR PRÉSENCE DANS LE LOGEMENT

Bien qu'il n'ait pas été formellement prouvé que les cafards soient impliqués dans la transmission de maladies, ils transportent des germes infectieux et les déposent sur notre nourriture qui devient impropre à la consommation. Leur présence favorise les crises d'asthme, les allergies, les moisissures, les champignons, etc.

COMMENT S'EN DÉBARRASSER ?

EMPÊCHER LEUR ARRIVÉE :

- En réparant les robinets ou les tuyaux qui fuient.
- En fermant les cuvettes de WC.
- En colmatant les crevasses, les fissures des murs.
- En plaçant un joint étanche autour des portes et des fenêtres.



EMPÊCHER LEUR PROLIFÉRATION :

- Jetez les déchets dans une poubelle à fermeture hermétique.
- Stockez les aliments dans des boîtes en plastique ou en verre hermétiques.
- Évitez de laisser traîner la nourriture, les miettes, la vaisselle sale.
- Évitez l'accumulation des graisses dans la cuisine (désinfection domestique).
- Utilisez l'aspirateur et jetez le sac dans un sachet plastique hermétiquement fermé.
- Informez le propriétaire !
- La présence de cafards est un problème collectif : prévenez vos voisins en cas d'invasion et demandez-leur de prendre les mêmes mesures que vous.



INFOS PRATIQUES

- Les produits utilisés contre les cafards sont nocifs pour l'homme. Le produit le moins dangereux et le moins cher (+/- 6 euros les 100 g) est l'acide borique en poudre. On peut facilement le trouver dans les drogueries. Il faut appliquer cette poudre en couche très fine (sur support sec), dans les endroits préférés des cafards. Attention, lorsque vous maniez ce produit : mettez un masque anti-poussière et des gants, éloignez les enfants, les animaux et la nourriture. Contrôlez de temps en temps la population avec des pièges à glu sans insecticide.
- La désinfection des cafards reste à charge du locataire SAUF si leur présence est constatée dans les premières semaines de son emménagement (+ou- 1 mois). Un courrier recommandé devra alors être envoyé au propriétaire.



LE CHAUFFAGE



COMMENT NE PAS CHAUFFER INUTILEMENT ?

- Aérez intelligemment : FENÊTRE OUVERTE = RADIATEUR FERMÉ
- Abaissez le thermostat de votre chauffage lorsque vous sortez.
- Le soir, fermez les tentures et les volets mais ne cachez pas les radiateurs derrière les tentures.
- Ne chauffez à grand régime la salle de bain que lorsqu'elle est utilisée.
- L'entretien régulier des appareils favorise l'économie d'énergie.
- Veillez au bon fonctionnement des sécurités des appareils de chauffage.
- Ne chauffez pas inutilement des chambres non occupées.

UN EXCÈS D'ISOLATION PEUT ÊTRE NUISIBLE, VOIRE MÊME DANGEREUX!

Même lorsque les fenêtres et les portes d'un local sont fermées, il faut que l'air frais puisse y pénétrer.

Les caves ne doivent pas non plus être trop calfeutrées. Une bonne ventilation est nécessaire pour éliminer l'humidité (tout à fait normale) présente dans les caves et éviter l'apparition de champignons (mérule,...).

LES TYPES DE CHAUFFAGE ET LEUR ENTRETIEN

LE CHAUFFAGE CENTRAL AU GAZ

Le gaz est un combustible propre qui pollue moins l'environnement et le raccordement au réseau public est facile. Mais, il faut veiller à l'entretien périodique (1 à 2 ans conformément aux dispositions du bail ou à la notice d'entretien) des chaudières. En effet, cette mesure garantit un bon fonctionnement (nettoyage du brûleur, vérification de l'efficacité de la ventilation, test de sécurité) ainsi qu'une plus longue durée de vie de votre chaudière.

LE CHAUFFAGE CENTRAL AU MAZOUT

Les chaudières doivent être vérifiées annuellement par un technicien agréé. La citerne à mazout doit également être contrôlée (étanchéité, corrosion,...).

LE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

Ce type de chauffage utilise une énergie propre mais coûteuse.

LE CHAUFFAGE AU CHARBON

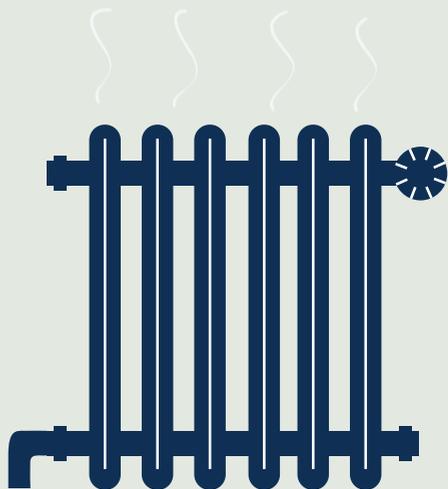
Ce type d'appareil doit être vérifié tous les ans par un technicien agréé. Les poêles à charbon sont d'un usage plus compliqué. En effet, il faut veiller à : utiliser un combustible correct / avoir une cheminée adaptée / effectuer un « décendrage » quotidien / prévoir une forte arrivée d'air dans le local / remplacer les carreaux réfractaires cassés. Attention, si vous réduisez l'allure d'un poêle, vous fermez en fait les entrées d'air. Vous augmentez donc la production de CO ! (voir fiche CO)

LE CONVECTEUR À GAZ

Ce type de chauffage particulier doit être régulièrement entretenu. Il faut remplacer les vitres réfractaires cassées.

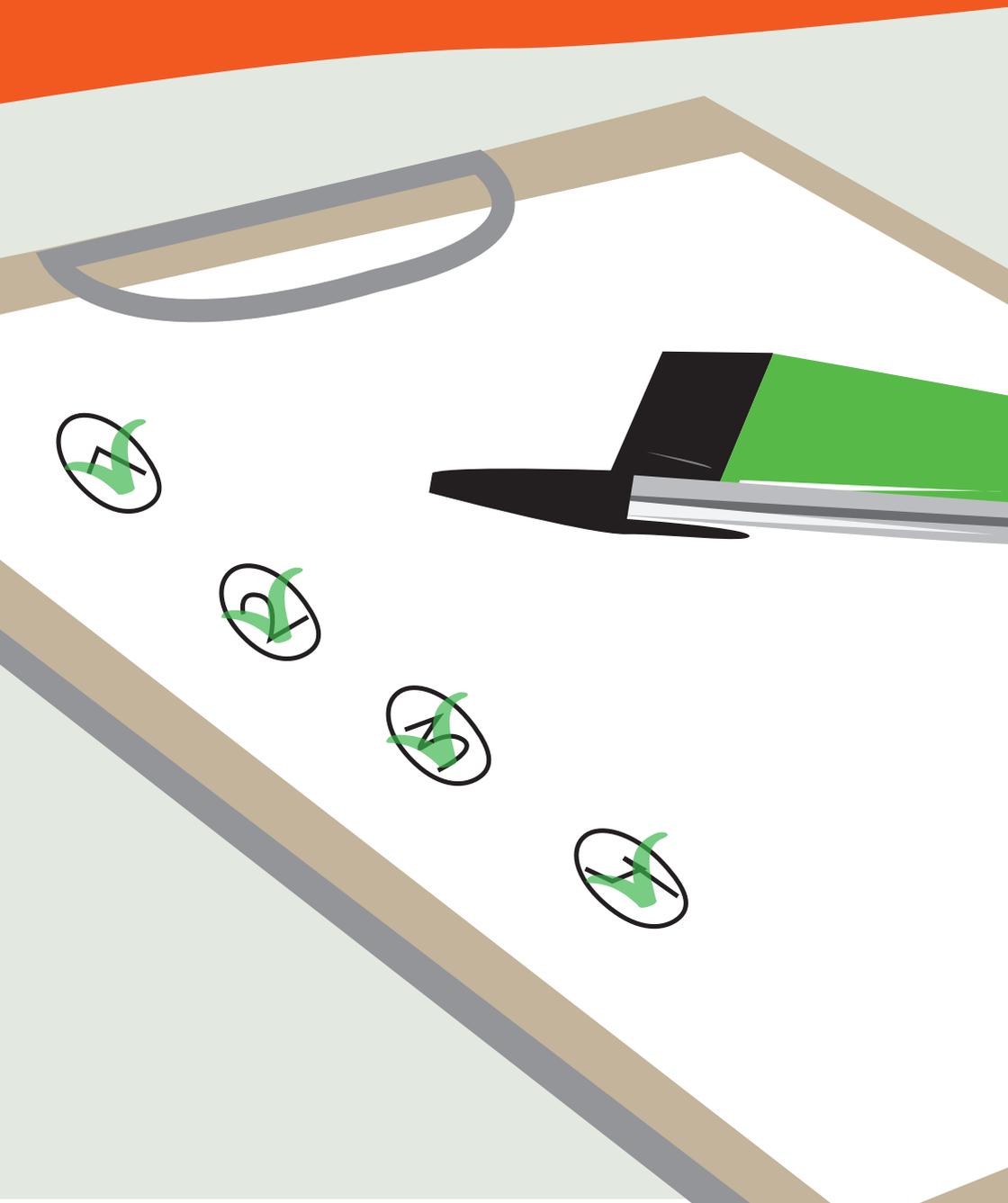
LE POÊLE À PÉTROLE / LE POÊLE À BONBONNE

Ce type de chauffage produit beaucoup de CO et est donc dangereux. N'étant pas raccordé à une cheminée, il nécessite l'aération régulière du local. A n'utiliser qu'en cas d'extrême nécessité.



CHECK-LIST

POUR LA VISITE D'UN LOGEMENT



1 - SÉCURITÉ

- 0 Planchers/plafonds/escaliers/balcons...stables
- 0 Installation gaz / électricité conformes
- 0 Chauffe-eau/chaudière avec buse d'évacuation des gaz brûlés vers l'extérieur
- 0 Installation d'eau étanche et sans odeur permanente
- 0 Détecteur de fumée dans le chemin d'évacuation

2 - SALUBRITÉ

- 0 Absence d'humidité
- 0 Absence de parasites
- 0 Eclairage naturel (fenêtres) dans la chambre obligatoire !
- 0 Ventilation dans toutes les pièces (fenêtres) / min. grille de ventilation avec un conduit allant vers l'extérieur pour cuis/sdb/wc
- 0 Ouverture / fermeture aisée des fenêtres

3 - PRÉ ÉQUIPEMENT + ÉQUIPEMENT ÉLÉMENTAIRE

- 0 Electricité (min.1 prise - 1 point lumineux dans toutes les pièces de vie – 1 fusible de 16A)
- 0 Présence d'eau potable et d'1 point d'eau chaude sanitaire
- 0 Chauffage dans toutes les pièces (sauf les chambres) ou présence d'une prise électrique permettant le branchement d'un appareil de chauffage
- 0 Possibilité de cuire des aliments
- 0 Sonnette individuelle

4 - CONFIGURATION

- 0 Surface minimum (18m²/1pers, 28m²/2pers, 33m²/3pers, etc)
- 0 Hauteur sous plafond (min 2m30 pour les pièces de séjour et 2m10 pour les autres pièces du logement)
- 0 Accès au logement (serrure privative, accès permanent au tableau de fusibles et aux compteurs)

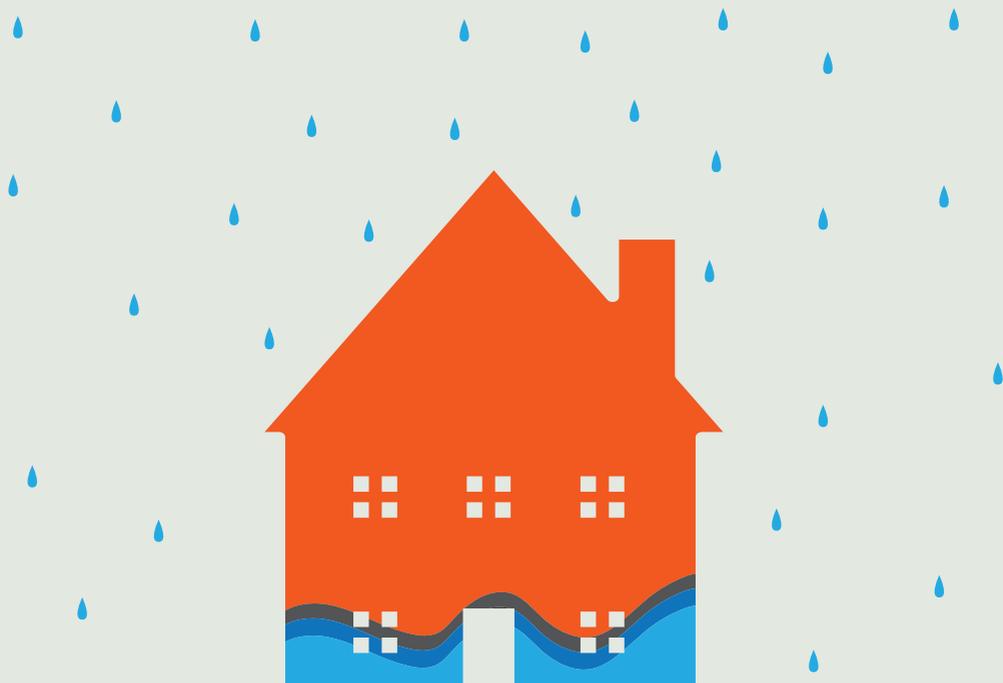
L'HUMIDITE DANS LE LOGEMENT

Ce type de problème est fréquemment rencontré dans les logements. L'humidité doit être traitée car elle engendre des problèmes de santé ainsi que des dégradations importantes du logement.

Qui dit humidité, dit présence d'eau.

Mais d'où vient cette eau ?

On distingue 5 grandes sources possibles dans la maison.



1 - L'HUMIDITE ASCENSIONNELLE

L'eau peut venir d'un sol humide en cave. Si les fondations et caves sont mal protégées, vous aurez un phénomène de « remontée capillaire », c'est-à-dire que les pieds de votre fondation prendront l'eau, que les murs aspireront l'eau vers le haut et que l'humidité s'étendra peut-être aux étages.

COMMENT ÉVITER L'HUMIDITÉ ASCENSIONNELLE ?

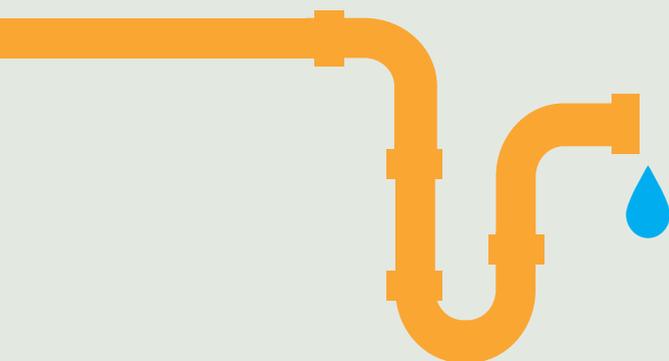
L'humidité ascensionnelle est un problème qui doit être abordé de manière globale. Le propriétaire doit faire appel à un expert. Une première mesure consiste à bien aérer les caves en toutes saisons.

2 - LES INSTALLATIONS D'EAU

Les canalisations d'eau peuvent par accident, usure ou malfaçon, se rompre et fuir (généralement à l'endroit des joints).

COMMENT ÉVITER CES FUITES ?

Toute conduite d'eau défectueuse doit être réparée. Les réparations des conduites apparentes sont à charge du locataire sauf usure ou défaut de construction, celles des conduites dans les murs à charge du propriétaire.



3 - LA CONDENSATION

Quand on cuisine, quand on fait sécher du linge, quand on prend un bain, de la vapeur d'eau apparaît dans la pièce.

> C'est le phénomène de condensation

Si la vapeur n'est pas évacuée vers l'extérieur du logement, elle se fixe alors sous forme de petites gouttes d'eau sur les surfaces les plus froides : fenêtres, murs, etc.

Dans les logements bien isolés, le manque d'aération est une cause importante de condensation.

La condensation provoque des moisissures, le détachement du papier peint et du plafonnage, le pourrissement des boiseries et des planchers ainsi que des problèmes de santé tels que des allergies, des rhumes et des bronchites.



COMMENT ÉVITER CES PHÉNOMÈNES ?

- > Aérez, renouvelez l'air afin d'évacuer la vapeur d'eau excédentaire vers l'extérieur du logement.**
- > Chauffez l'air de la pièce et ses parois afin d'éviter les surfaces froides.**

Si après avoir aéré quelques semaines, aucune réelle amélioration n'est constatée, vous avez deux solutions : soit chauffer davantage près des surfaces froides, soit isoler ces surfaces.

4 - LES INFILTRATIONS D'EAU DE PLUIE

L'eau peut s'infiltrer de l'extérieur soit par le toit, soit par un mur de façade défectueux. Des taches d'humidité se forment alors le long du mur. Ces infiltrations ont les mêmes conséquences que la condensation.

> **Les taches d'humidité dues à des infiltrations d'eau apparaissent plus fortement peu de temps après la pluie.**

COMMENT ÉVITER LES INFILTRATIONS ?

En remédiant :

- Aux problèmes de toiture : corniches défectueuses, ardoises manquantes, joints dégradés, etc.
- Aux problèmes des murs exposés à la pluie : crépis abîmés, fissures, châssis dégradés, etc.

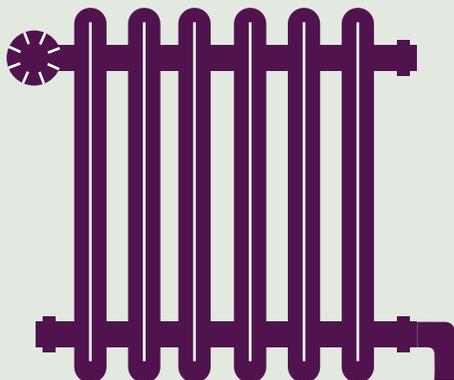
Le locataire doit immédiatement prévenir par recommandé son propriétaire s'il constate des infiltrations. Attention, le nettoyage des corniches incombe au locataire.

5 - L'HUMIDITE DE CONSTRUCTION

L'eau peut venir de matériaux fraîchement mis en œuvre. En effet, lors de travaux, de grandes quantités d'eau sont utilisées dans la préparation du plâtre, du mortier, etc. Cette eau s'évapore lentement.

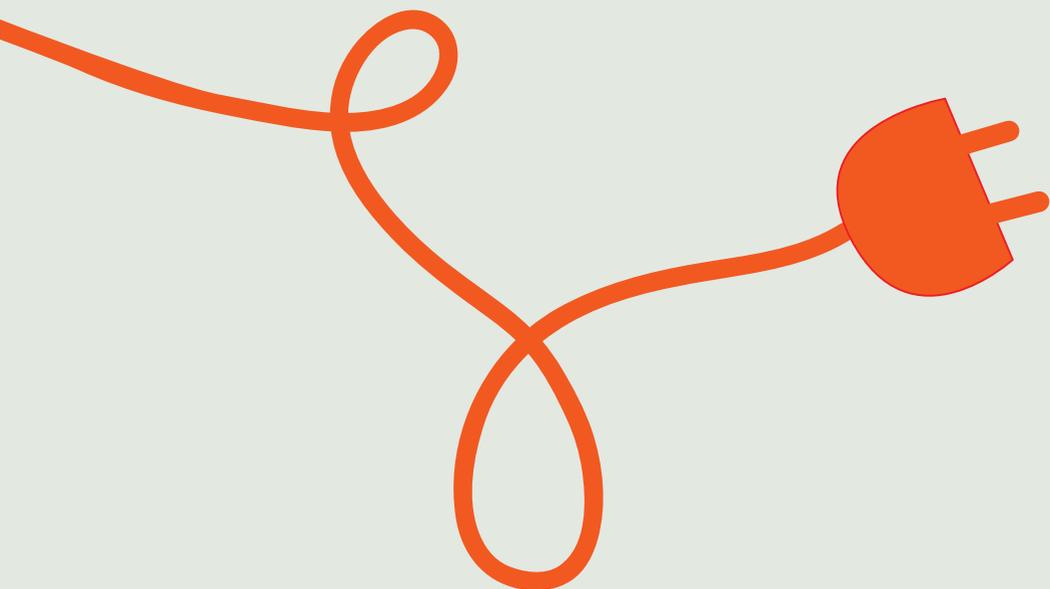
COMMENT ÉVITER CETTE HUMIDITÉ ?

Il faut que ces matériaux puissent bien sécher. Il convient donc d'aérer et de chauffer convenablement avant d'entreprendre les travaux de finition : le carrelage, la peinture, etc...



LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

L'électricité est aujourd'hui un confort évident. Information sur la réglementation en vigueur et sur les mesures de sécurité à prendre en compte.



Trop d'accidents se produisent encore aujourd'hui, que faire en cas de panne d'électricité ?

R.G.I.E : LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Toute nouvelle installation ou modification importante apportée à une installation électrique - y compris le renforcement du compteur - doit être "réceptionnée" par un organisme de contrôle agréé avant sa mise en service.

LES OBLIGATIONS LÉGALES

Les devoirs des propriétaires, des gestionnaires et dans certains cas des locataires sont définis par le R.G.I.E.

Il aborde, entre autres, l'entretien des installations, l'obligation de signaler des accidents survenus et la tenue à jour du « Dossier de l'installation électrique ».

LES FUSIBLES ET DISJONCTEURS

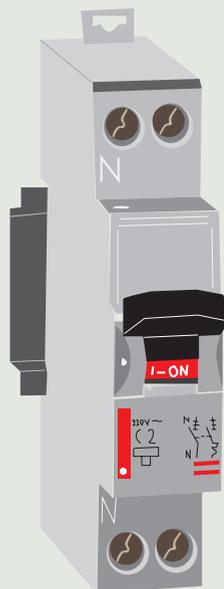
Les fusibles et disjoncteurs sont nécessaires pour interrompre l'alimentation en cas de surcharge ou de court-circuit. Ceci afin d'éviter les risques d'incendie.

Si le fusible saute, il devra être remplacé par un fusible de même puissance. Tandis que le disjoncteur, lui, peut-être réarmé plusieurs fois.

LE DISJONCTEUR GÉNÉRAL

Le disjoncteur général met l'installation entière en service ou hors service.

Il évite de dépasser la puissance maximale et crée une coupure de courant en cas de court-circuit.



QUE FAIRE EN CAS DE COUPURE ?

SI LA PANNE EST GÉNÉRALISÉE (AUCUNE LUMIÈRE DANS LE QUARTIER) APPELEZ SIBELGA AU 02/274 40 66

SI CE N'EST PAS LE CAS, VÉRIFIEZ VOTRE INSTALLATION :

- Dans le cas d'une vieille installation, si le fusible a brûlé, assurez-vous que le disjoncteur général soit bien éteint (abaissé) et d'avoir réparé la panne avant de le remplacer par un fusible neuf. La panne peut provenir d'un appareil défectueux, d'un nombre élevé d'appareils utilisés en même temps ou d'un défaut dans votre installation.
- Dans le cas où votre tableau est équipé de disjoncteurs, il vous suffit de réenclencher le disjoncteur concerné après avoir supprimé la cause de la panne.

SI LES FUSIBLES OU LES DISJONCTEURS NE SONT PAS EN CAUSE :

- Si vous pensez avoir solutionné le problème mais que le courant continue de sauter, n'insistez pas et prenez contact avec votre propriétaire afin qu'un électricien vienne réparer l'installation.

AFIN D'ÉVITER TOUT ACCIDENT, NE BRISEZ JAMAIS LES SCELLÉS QUI SONT APOSÉS SUR LES COFFRETS OU SUR LES COMPTEURS !

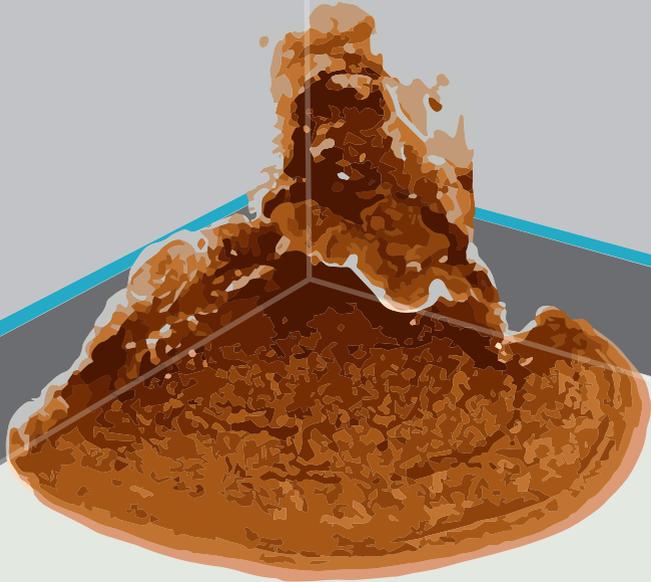
LES RÈGLES DE SÉCURITÉ À NE PAS OUBLIER !

- Dans la salle de bain, les équipements électriques doivent se trouver à au moins 2,25 m au-dessus de la baignoire et à 60 cm de son bord.
- N'effectuez aucun démontage, aucune réparation à votre installation électrique sans avoir, au préalable, coupé le courant électrique au tableau général.
- Évitez les installations pirates (ajouts d'interrupteur, prises,...), elles sont très dangereuses et interdites.
- Si vous utilisez des rallonges, servez-vous de multiprises à sécurité.
- Si l'immeuble comporte plusieurs appartements, sachez exactement où se trouvent vos compteurs.
- Pour débrancher un appareil électrique, ne tirez pas sur le cordon mais sur la fiche, car vous risquez de l'abîmer.
- N'utilisez pas de prises de courant cassées ou démontées.
- Évitez de mettre les lampes halogènes à la portée des enfants car la chaleur qu'elles dégagent risque de les brûler.
- Ne placez jamais un radiateur électrique près d'une tenture, ni trop près de la moquette et ne l'utilisez pas comme sèche-linge.
- Si vous avez les mains mouillées, les pieds dans l'eau ou si vous vous trouvez dans un environnement humide, n'utilisez pas d'appareil électrique.
- Si vous utilisez un transformateur électrique, veillez à ce qu'il soit agréé CEBEC/CE.



LA MERULE

Parmi les désagréments liés à l'humidité, on doit mentionner celui d'un champignon appelé « MÉRULE ».



Les spores microscopiques de ce champignon sont présents dans l'air. Elles germent sur une boiserie humide, dans une pièce à température constante et se développent en filaments qui s'enchevêtrent et attaquent les boiseries. Celles-ci pourrissent, se fragilisent et deviennent friables.

OÙ ET COMMENT SE PROPAGE LA MÉRULE ?

La mérule se développe en présence d'humidité, de bois et en l'absence de lumière et de ventilation. On la trouvera donc sous les planchers, dans les escaliers, les caves et les greniers,...

Attention, ce champignon n'arrêtera pas sa progression quand il aura épuisé toutes les ressources nutritives du bois sur lequel il s'est installé. En effet, la mérule peut traverser les maçonneries pour attaquer d'autres boiseries, même si elles sont sèches et saines !

Attention, s'il n'y a pas assez d'humidité pour lui, ce champignon peut vivre au repos pendant plusieurs années et reprendre sa progression quand les conditions redeviennent bonnes pour son développement.

COMMENT LUTTER CONTRE LA MÉRULE ?

Il faut combattre toutes les sources d'humidité et aérer le plus possible.

Le traitement est difficile :

- > On ne la détecte souvent que quand son extension est grande.
- > Il est nécessaire d'être bien équipé pour la traiter et les produits employés sont très toxiques.

Il faut donc s'adresser à une firme spécialisée puisque d'une part, il est nécessaire d'enlever et de brûler le bois attaqué et, d'autre part, d'utiliser des produits très toxiques avec un risque d'empoisonnement par émanation.

Un foyer de mérule présente un risque réel pour les voisins immédiats. La responsabilité du propriétaire pourrait être engagée en cas de propagation du phénomène dans les habitations voisines.

Si vous soupçonnez la présence de mérule dans votre immeuble, faites faire une expertise par BRULABO :

Av. du Maelbeek 3 à 1000 Bruxelles - Tel 02/ 237.08.00

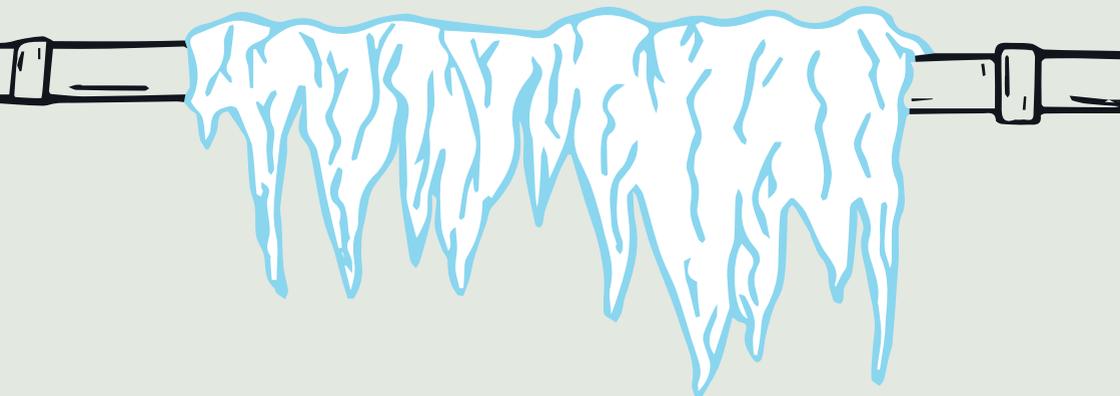
Site : www.brulabo.be - Mail : info@brulabo.irisnet.be

30 € si la personne se présente au labo avec son échantillon
(pour les habitants de la Région bruxelloise)

90 € pour 1h si l'expert du labo se déplace au domicile de la personne et
45€ par demi-heure supplémentaire (pour les habitants de la Région bruxelloise)

LA PROTECTION CONTRE LE GEL

Chaque hiver surprend les distraits : les tuyauteries gèlent et provoquent des dégâts importants.



QUELLES SONT VOS RESPONSABILITÉS ?

En ce qui concerne le gel, le LOCATAIRE est responsable de tout ce qui lui est accessible :

> EAU :

- Le branchement (de la rue au compteur)
- Le compteur
- La tuyauterie APRÈS le compteur
- ATTENTION aux prises d'eau situées à l'extérieur (robinets et tuyauteries)

> SANITAIRES :

- WC : chasse, cuvette et tuyauterie
- Éviers, lavabos, baignoires, douches,...

> ÉVACUATION :

- Gouttières, décharges

> CHAUFFAGE CENTRAL :

- Tuyauteries, radiateurs, chaudières

PRENEZ VOS PRÉCAUTIONS AVANT L'HIVER

> Les locaux

Dans tous les endroits peu utilisés et où il n'y a pas de chauffage, remplacez les vitres brisées et calfeutrez au maximum. Mais dans les caves, maintenez une aération pour la chaudière.

> Le compteur d'eau

Le compteur d'eau doit être protégé du gel par de la mousse ou du papier journal en couches épaisses.

> La tuyauterie

Protégez la tuyauterie dans tout l'immeuble en l'entourant de mousse, de laine de verre ou de roche ou de journaux que vous ficellerez. N'oubliez pas de protéger le réservoir de la chasse d'eau du WC. Pour les WC situés en entresols ou dans les cours extérieures prenez des précautions : coupure de l'arrivée d'eau, fermeture du couvercle, sel dans la cuvette,...

N'éteignez pas la veilleuse du chauffe-eau ou du chauffe-bain. Vérifiez si la gouttière est dégagée (feuilles, cailloux, ... qui empêcheraient l'écoulement de l'eau).

Une bonne assurance habitation (incendie-dégâts des eaux) est indispensable, autant y songer avant... Mais attention, les assurances ne vous couvrent pas si toutes les précautions n'ont pas été prises.

LE RAMONAGE

Le ramonage, c'est le nettoyage en profondeur de la cheminée et des conduits de fumée. C'est également la vérification de l'état de la cheminée.



POURQUOI FAUT-IL RAMONER LES CHEMINÉES ?

La suie, les poussières, les goudrons s'accumulent lors de l'évacuation de la fumée (surtout s'il s'agit d'un chauffage au mazout, au charbon ou au bois). Les cheminées peuvent être encombrées (par exemple par des nids d'oiseaux) ou se dégrader (briques déchaussées,...). Il faut donc les vérifier ! En effet, l'encrassement ou le mauvais état du corps de cheminée entraînent :

- un mauvais tirage et un refoulement des gaz brûlés
- la pollution de l'air dans le logement
- un risque d'asphyxie, d'explosion, ...
- un risque d'incendie

➔ **L'ENTRETIEN (DONC LE RAMONAGE) EST TRÈS IMPORTANT.**

QUAND FAUT-IL RAMONER ?

En principe, le ramonage des cheminées, des appareils doit se faire chaque année. Toutefois, la périodicité varie selon le type de chauffage utilisé.

➤ **Le chauffage au mazout et au charbon :**

OBLIGATOIRE UNE FOIS PAR AN

➤ **Le chauffage au bois :**

OBLIGATOIRE UNE FOIS PAR AN

➤ **Le chauffage au gaz naturel :**

TOUS LES DEUX ANS

➔ **C'EST L'OCCUPANT DU LOGEMENT QUI A L'OBLIGATION DE VEILLER AU RAMONAGE.**

Afin de produire la preuve de l'entretien en cas d'accident ou d'incendie, l'occupant doit conserver en lieu sûr (ailleurs que chez lui !) la facture et l'attestation délivrées par le ramoneur agréé et en transmettre copie à son assureur.

LES RATS



Les rats sont des rongeurs, des mammifères aux incisives tranchantes à croissance continue. Omnivores, ils se nourrissent d'aliments, de cadavres ou d'excréments, de cuir, de tissu, de papier,...

LES CONSÉQUENCES DE LEUR PRÉSENCE DANS LE LOGEMENT

Ces rongeurs, indésirables dans nos habitations, sont porteurs de maladies et occasionnent des dégâts aux objets, aux réserves alimentaires,... Leurs incisives à croissance continue les obligent à ronger tout ce qui est à leur portée.

COMMENT S'EN DÉBARRASSER ?

Lorsque l'on détecte leur présence dans les premières semaines d'occupation, il faut en informer par recommandé le propriétaire qui fera appel à une firme spécialisée dans la lutte contre ce type de parasites.

Passé ce délai (+ou- 1 mois), c'est au locataire de s'en occuper. Celui-ci pourra prendre contact avec la commune de Saint-Gilles qui après constat, enverra une société spécialisée moyennant une légère participation aux frais de dératisation (20 €).

Durant sa visite, le technicien spécialisé peut vous aider à détecter les endroits par lesquels les rongeurs s'introduisent dans le logement et vous donner des conseils pour éviter leur retour. Exemple : placement d'une nouvelle grille d'égout, réparation d'une canalisation, d'une fissure, etc...



Service Sécurité Hygiène et Environnement de la Commune de Saint-Gilles

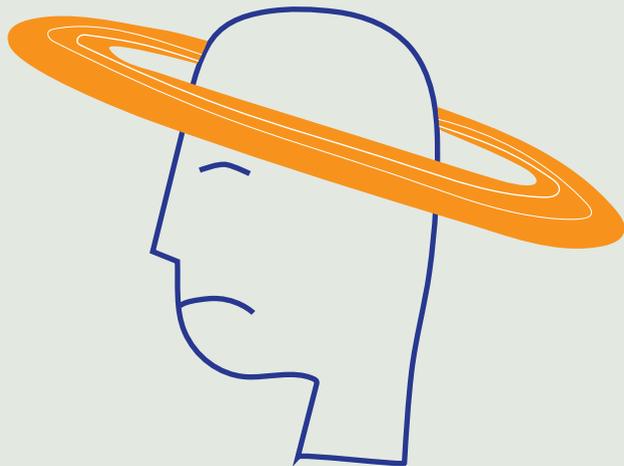
Place Maurice Van Meenen 39, 1060 Saint-Gilles

Tél. 02 536 03 10

Site : <http://www.stgilles.brussels>



LE SATURNISME



Le saturnisme est une maladie causée par l'intoxication au plomb

LE PLOMB EST PRÉSENT :

> Dans les vieilles peintures

Elles peuvent être portées à la bouche par les jeunes enfants (le plomb a un goût sucré) ou inhalées au cours de travaux de rénovation.

> Dans l'eau circulant dans les vieilles conduites en plomb

L'eau qui stagne dans les vieilles conduites est susceptible de contenir une forte concentration en plomb. Il est donc conseillé de laisser couler le robinet avant d'utiliser l'eau.

LES SYMPTÔMES D'UNE INTOXICATION AU PLOMB

Les symptômes varient selon les sujets et les degrés d'exposition. L'intoxication peut être aiguë suite à une incorporation massive de plomb, ou chronique dans le cas d'une exposition de longue durée.

> Chez l'adulte :

- Fatigue, maux de tête et, dans les cas les plus graves, douleurs abdominales, insuffisance rénale.
- Signes d'atteinte du système nerveux : irritabilité, troubles du sommeil, agitation, apathie,...

> Chez l'enfant :

- Pâleur, troubles du comportement général (agressivité ou apathie,...), douleurs abdominales, ralentissement de la croissance et vomissements violents.
- Dans les cas les plus graves : troubles de la conscience, de l'équilibre, de la vue ou de l'ouïe, convulsions...

TRAITEMENT ET PRÉVENTION

Les cas graves sont traités en milieu hospitalier. Ce traitement est remboursé par la mutuelle mais reste très lourd pour le patient. Le traitement des cas plus légers se fait par médicament mais ceux-ci ne sont pas remboursés. Si vous constatez une intoxication au plomb, appelez d'urgence votre médecin.

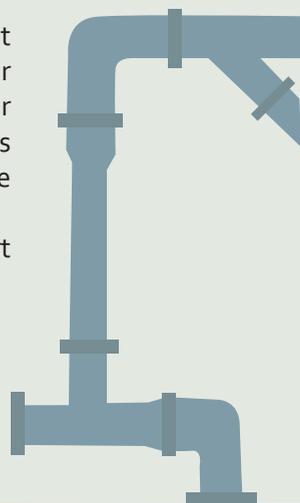
Ce dernier signalera le cas à **BRULABO** qui établira un rapport pour vous et votre commune.

Brulabo

Av. du Maelbeek 3 à 1000 Bruxelles

Tél. 02 230 80 01

Site : www.brulabo.be - Mail : info@brulabo.irisnet.be



Dès que vous soupçonnez la présence d'une forte concentration en plomb dans certaines parties de votre logement (vieilles peintures, vieilles canalisations), n'hésitez pas à en informer par recommandé votre propriétaire.

LE MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone «le CO» est un gaz extrêmement dangereux qui provient de la combustion du bois, du gaz, du mazout, du pétrole, ...

Conduit de cheminée
obstrué ou non entretenu

Mauvaise installation
d'un chauffe-eau

Aérations bouchées

Gaz d'échappement

Appareil vétuste

IL EST INODORE ET INCOLORE !

IL PROVOQUE LA PERTE DE CONNAISSANCE ET L'ASPHYXIE !

LA MORT PEUT SURVENIR EN QUELQUES MINUTES !

QUELLES SONT LES SITUATIONS À RISQUE ?

Les risques d'intoxication au CO proviennent :

- D'une mauvaise combustion par l'appareil
- D'un mauvais raccordement de l'appareil vers la cheminée
- D'une cheminée bouchée ou mal entretenue
- D'un manque d'aération du local

COMMENT REPÉRER LE DANGER ?

1. Vérifiez la flamme de votre appareil :

Jaune orange = manque d'oxygène et donc risque de production de CO.

Bleue = pas de danger, la combustion est bonne.



2. Vérifiez le raccordement de vos appareils :

La moitié des accidents surviennent dans les salles de bains, les appareils de production d'eau chaude étant le plus souvent en cause.

Type de chauffe eau au gaz	Usage	Raccordement cheminée
5 l	Evier	<ul style="list-style-type: none">• Facultatif si usage exclusivement évier.• Obligatoire si également douche
10 l	Evier et douche	Obligatoire
13 l	Evier, douche et baignoire	Obligatoire

Les poêles à pétrole et à bonbonne de gaz ne sont pas prévus pour être raccordés à une cheminée. Ils sont donc très dangereux et nécessitent une aération régulière.

3. Vérifiez si vous ne souffrez pas d'éventuels troubles physiques :

Si vous souffrez de maux de tête, de vertiges et d'une envie de vomir, il s'agit peut-être d'une intoxication au CO.

Appelez le 112 ou consultez rapidement un médecin et faites vérifier vos appareils par un professionnel.

4. Vérifiez si votre chaudière se met en veille :

Dans ce cas, c'est un signe de dysfonctionnement. Faites vérifier votre appareil par un professionnel.

LES GESTES QUI PEUVENT SAUVER LA VIE !

Si vous trouvez une personne intoxiquée par le CO ou si vous avez les symptômes d'une intoxication au CO :

Ouvrez la fenêtre



Eteignez l'appareil



Sortez de la pièce



Téléphonez au

112

Numéro d'appel d'urgence européen

100

pompiers et ambulances

DERNIERS CONSEILS !

▼
Aérer régulièrement le logement, surtout les pièces dans lesquelles se trouvent la chaudière ou l'appareil de chauffage (si de la buée est présente sur les fenêtres et les murs, c'est que le local manque certainement d'aération).

Faites faire l'entretien annuel de vos appareils par un chauffagiste agréé.
(liste consultable chez Eco&Co ou sur <http://www.environnement.brussels>)

Pour les appareils fonctionnant au bois, au charbon, au mazout ou au pétrole, faites ramoner la cheminée par un technicien une fois par an.

Pour les appareils fonctionnant au gaz naturel, faites vérifier le conduit de cheminée tous les 2 ans.

Par précaution, des détecteurs de CO peuvent être empruntés gratuitement chez Eco&Co ou, sous certaines conditions, installés définitivement chez vous.

CONTACTS

CAFA SERVICE LOGEMENT

(pour des conseils sur vos droits et devoirs, des informations sur les normes, ...)

Rue du Fort, 25
1060 Saint-Gilles
02/600.57.30

CAFA ECO&CO

(pour la réalisation d'un audit énergétique, l'intervention d'Eco-ouvriers ou l'emprunt de matériel)

Rue du Fort, 33
1060 Saint-Gilles
02/533.95.90

À VOTRE SERVICE

TOT UW DIENST

Tél. : 02/600.57.30 - F. : 02/600.57.40



CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT
ET DE FORMATION POUR ADULTES
*CENTRUM VOOR BEGELEIDING
EN VORMING VAN VOLWASSENEN VZW*

DÉPARTEMENT PRÉVENTION ADULTES
DU CPAS DE SAINT-GILLES
*PREVENTIEDIENST VOOR VOLWASSENEN
VAN HET SINT-GILLIS*

LOGEMENT

Huisvesting

02/600.57.30

RÉNOVATION/ÉNERGIE

Renovatie/Energie

02/600.57.31

02/563.58.10

ENDETTEMENT

Schuldenbemiddeling

02/600.57.43

ENERGIE

02/600.57.43

EMPLOI

Tewerkstelling

02/600.55.51

ECO&CO

02/533.95.90

Lined writing area with horizontal grey lines.

Lined writing area with horizontal grey lines.



CPAS
OCMW

St Gilles Gillis



Édit. Resp.: Myriem Amrani, Présidente du CAFA Asbl - Rue du Fort, 25 à 1060 Bruxelles